

MAÎTRE D'OUVRAGE



CAP DEVELOPPEMENT
7, Bd de Lattre de Tassigny
85180 LES SABLES D'OLONNE
Tél : 06.63.62.00.43
Email: contact@cap-immobilier.com

SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160)
" Les Villas du Parc "

GEOMETRE - EXPERT / MAÎTRISE D'OEUVRE

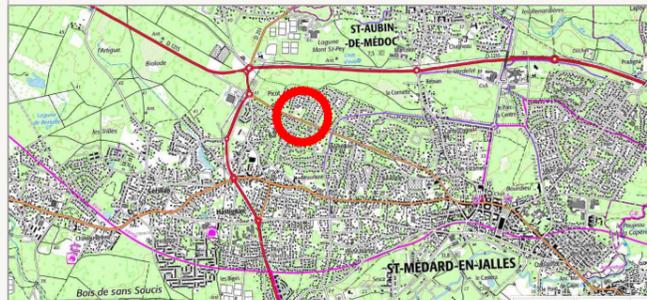


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

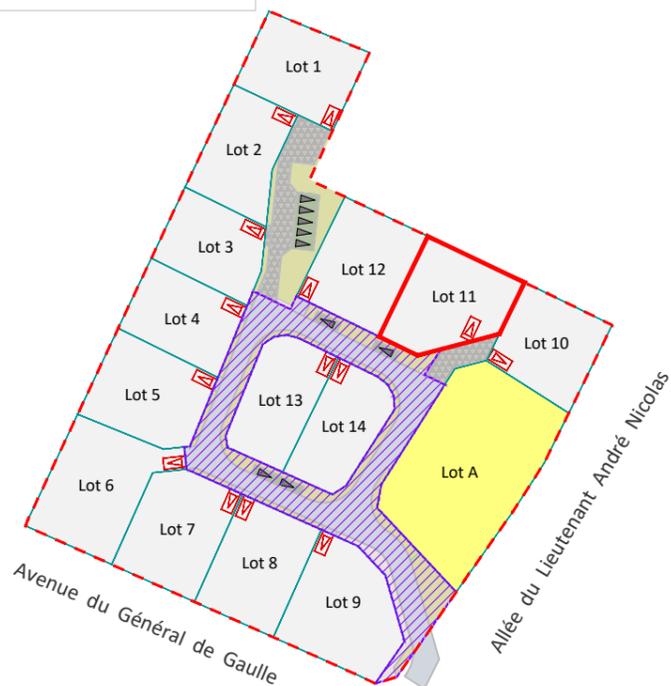
LOT n°11

Plan de Situation (sans échelle)



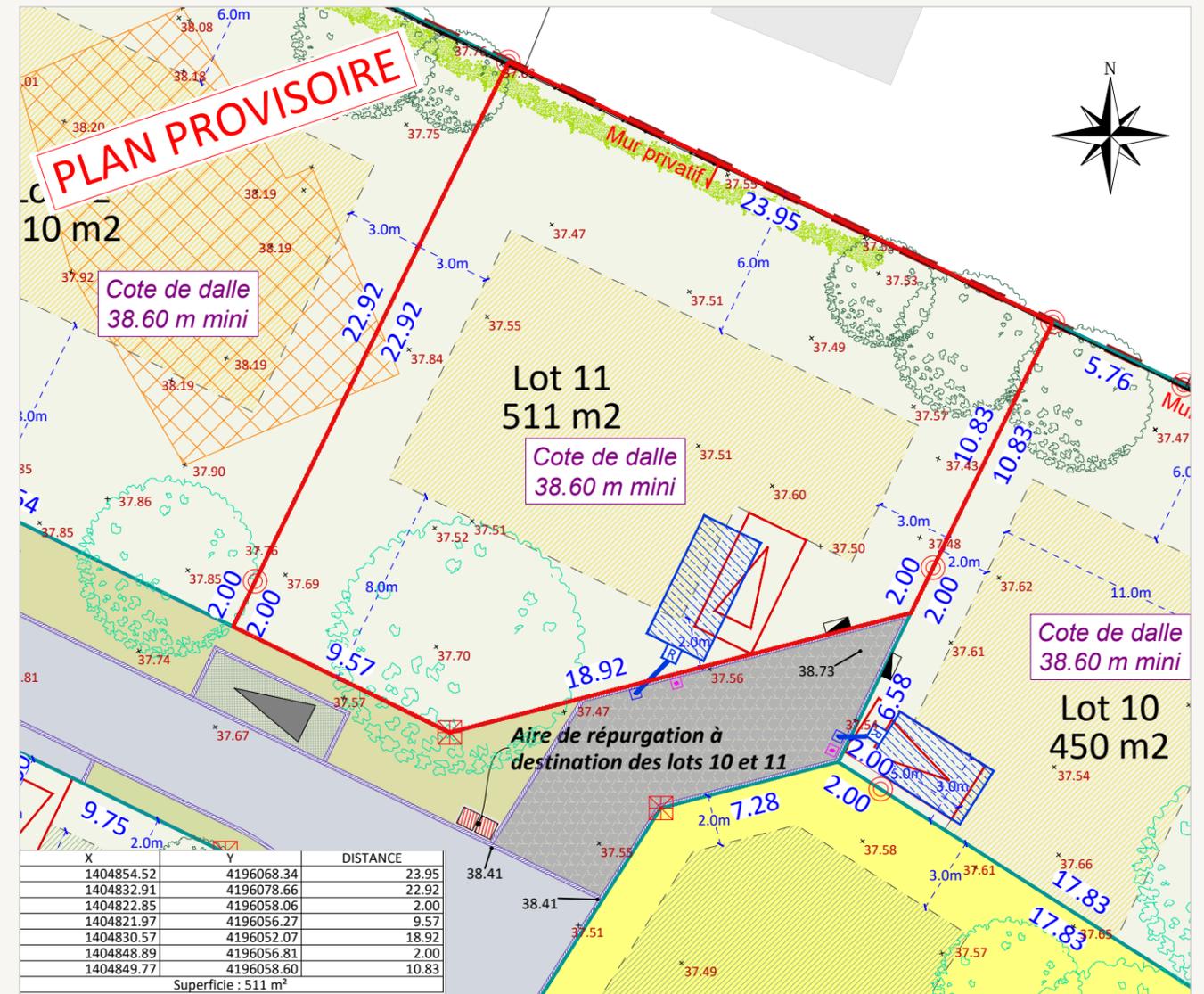
Surface	511 m ²
Surface plancher max./ Emprise au sol	117 m ² / 178,9 m ²
Cadastre	EI
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 33449 22 Z0005
Date de l'arrêté	17/03/2023
Dossier	19271-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE

- Voie et accès de lots en enrobés (ou équivalent)
- Antenne de desserte privée en enrobés clairs (ou équivalent)
- Trottoir / Aire de réputation en béton balayé ton pierre (ou équivalent)
- Espaces verts
- Lots libres
- Ilot social
- Emprises rétrocédables à Bordeaux Métropole



Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 25/04/2023

LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Application cadastrale (limite non garantie)
- Périmètre du lot
- Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au RDC
- Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur de la construction est limitée au R+1
- Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au R+1 et où les ouvertures en R+1 vers le nord sont interdites
- Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au R+1 et où les ouvertures en R+1 vers l'ouest sont interdites
- Arbres à planter à la charge de l'aménageur (position indicative)
- Arbres à préserver
- Haie horticole existante à préserver
- Haie d'essences variées à planter à la charge de l'aménageur
- Côte de dalle minimum à respecter
- Aire de réputation
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension de 2m50 de large par 5m de profondeur) ("enclave privative")
- Stationnement visiteur en revêtement drainant
- Chasse roue
- Candélabre
- Poteau incendie
- Caniveau à grille
- Regard EP
- Regard EU
- Tabouret EP
- Tabouret EU
- Ouvrage de régulation
- Grille 40x40
- Structure de rétention/régulation EP à la parcelle (Volume décrit sur le règlement littéral), à la charge de l'acquéreur.
- Zone remblayée
- Coffrets techniques
- Borne / Piquet
- Altitude terrain naturel
- Altitude voirie

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.

ARCHITECTE

SARL MASTERPLAN
8, rue de Grassi
33000 BORDEAUX
Tél: 06.64.22.08.11
Email: hello@masterplan.ltd



PAYSAGISTE

QLAADF
7, rue de la Verrerie
33000 BORDEAUX
Tél: 05.57.59.14.40
Email: sriquois@qlaadf.com

